



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/823
6 décembre 2007

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

691ème séance plénière

PC Journal No 691, point 11 de l'ordre du jour

DÉCISION No 823
PROROGATION DU MANDAT DU COORDONNATEUR
DES PROJETS DE L'OSCE EN OUBÉKISTAN

Le Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ouzbékistan jusqu'au 31 décembre 2008.